

Thème 1. Vie RÉPUBLIQUE VÉRITABLEMENT DÉMOCRATIQUE

Mesure 1. Convoquer une assemblée constituante composée de citoyens tirés au sort, puis formés et enfin volontaires pour écrire une nouvelle Constitution qui fixera les limites à l'exercice du pouvoir.

Mesure 2. Faire du mandat impératif un outil de démocratie directe pour obliger les représentants à choisir en fonction des votes des citoyens et non plus en fonction de leur aspiration personnelle

Thème 2. STATUT DE NOS REPRESENTANTS

Mesure 3. Plafonner le temps de travail 3 jours par semaine pour que les élus gardent les pieds sur terre et car représenter les citoyens n'est pas un métier dont on peut vivre.

Mesure 4. Instaurer un taux horaire unique du travail du représentant, avec un plafond d'heures selon les mandats (ex : maire de 100 habitants nécessite moins d'heure que maire d'une ville plus importante ou que député).

Mesure 5. Séparer les représentants ayant des mandats exécutifs des représentants ayant des mandats législatifs (rappel séparation des pouvoirs), prévoir au moins 5 ans entre 2 types de mandat et interdire le cumul de plusieurs mandats à un instant donné.

Mesure 6. Obliger les représentants à ne pas prendre part aux décisions qui les concernent personnellement directement ou indirectement (rémunération, avantages, attribution de marchés publics, règles de pouvoir...)

Mesure 7. Instaurer comme condition d'éligibilité à toutes les élections l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire (cf. Charte Anticor)

Mesure 8. Obliger les représentants à déclarer tout cadeau reçu pendant un mandat et dont la valeur excède 1000€, et appliquer la taxation sur les donations à ces cadeaux.

Mesure 9. Supprimer tout lien hiérarchique entre le ministre de la Justice et les procureurs et permettre à ces derniers de poursuivre les fraudeurs fiscaux sans avoir à obtenir l'autorisation préalable du ministre des Finances (cf. Charte Anticor)

Thème 3. MEILLEURE REPRESENTATIVITE DE TOUS

Mesure 10. Instaurer la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé. Lorsque le vote blanc est majoritaire à une élection celle-ci est invalidée. Les candidats ou têtes de liste d'une élection ainsi invalidée ne peuvent pas se présenter à la nouvelle élection.

Mesure 11. Doubler le nombre de parlementaires en diminuant de moitié leur rémunération (avec obligation de temps partiel 3 jours maximum/semaine (cf. Mesure 2.).

Mesure 12. Instaurer l'élection au jugement majoritaire

Mesure 13. Permettre à 10.000 citoyens avec un casier judiciaire vierge et à jour en matière

fiscale et sociale de parrainer un candidat à l'élection présidentielle

Mesure 14. Donner à tous candidats aux élections des droits et moyens (financiers, légaux, administratifs...) et un temps d'antenne identiques, et les soumettre à des obligations et à des contrôles identiques.

Mesure 15. Consacrer une partie de ce budget des subventions proportionnelles au nombre d'élus pour les nouveaux candidats à part égale, à partir du moment où le candidat à rassembler ses parrainages.

Thème 4. VIE DÉMOCRATIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES

Mesure 16. Définir un seuil de dépense par habitant et par projet au-delà duquel la population a le droit de vote sur le projet

Exemple : un rond-point à 10 millions d'euros pour une commune de 100 habitants ne peut être du ressort du seul élu, puisque c'est chaque habitant qui va payer la note.

Thème 5. AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET CAPACITE A CUISINER NOUS-MEMES.

S'alimenter sainement contribue au bien-être et à la santé de chacun. Les collectivités publiques n'ont pas vocation à gagner de l'argent sur les produits alimentaires non transformés.

Mesure 17. Instaurer une TVA à 0% pour les produits alimentaires non transformés.

Attention, il ne s'agit pas d'une exonération de TVA néfaste aux agriculteurs (qui ne peuvent pas la récupérer dans le cas d'une exonération) mais bien d'une TVA à 0%.

Thème 6. EMPLOI LOCAL ET ECOLOGIE

Pour préserver nos ressources naturelles, nous ne devons pas favoriser le transport des produits de grande consommation.

Mesure 18. Instaurer la « TVA Ecologique » basée sur la distance entre le lieu de fabrication et le point de vente :

Moins de 100 km : 0%

Entre 100 et 1000 km : 10%

Plus de 1000 km : 25%.

Thème 7. DELOCALISATIONS

Le travail repose aujourd'hui sur la subordination à certaines personnes sans raison apparente. Aucune légitimité ne peut être accordée aux chefs d'entreprises si ce n'est qu'à un moment ils ont fait le choix de se sentir supérieur. Mais le sont-ils vraiment ?

Le capitalisme incite aux délocalisations car c'est la recherche du profit immédiat qui est recherché.

Pour lutter contre les délocalisations, l'entreprise ne peut appartenir à une personne ou à un groupe de personnes qui peut décider dans son seul intérêt la délocalisation.

Il existe en France un statut d'entreprise qui n'appartient pas à une personne mais à l'ensemble des salariés : c'est la SCOP – société coopérative et participative. La SCOP permet une gestion démocratique de l'outil de travail qu'est l'entreprise.

Mesure 19. Instaurer la « TVA Citoyenne » qui taxe à hauteur de 25% les produits et services proposés par une entreprise qui ne serait ni SCOP, ni SCIC (SCOP d'Intérêt Collectif).

Thème 8. GESTION DEMOCRATIQUE DES BIENS COMMUNS

Lorsque les services ou produits proposés par une entreprise sont des biens communs : l'eau, l'air, l'énergie, et la création monétaire, la SCIC est une SCOP particulière qui implique au-delà des salariés, les usagers/bénéficiaires pour une prise en compte de l'intérêt général.

Mesure 20. Abroger l'exonération de TVA dont bénéficie actuellement les banques commerciales

Mesure 21. Appliquer la « TVA Citoyenne » pour les banques non gérées en SCIC

Thème 9. LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE

L'obsolescence programmée est aussi un problème de développement durable.

Mesure 22. Instaurer la « TVA Durable » de 25% sur les produits dont la garantie non financière est inférieure à 10 ans.

Thème 10. SENSIBILISATION A LA SURCONSOMMATION

La surconsommation est un luxe que la planète ne peut pas se permettre. Nos besoins vitaux sont assurés par des produits et services peu chers.

Mesure 23. Instaurer la « TVA du Luxe » pour taxer tous les produits et services sur leur prix de vente unitaire :

Prix supérieur à 2000€ : 10%

Prix supérieur à 15000€ : 25%

Thème 11. LUTTE CONTRE L'EXIL FISCAL

Mesure 24. Instaurer l'impôt sur le revenu indépendamment de son lieu de résidence : Etre français est un privilège qui doit avoir des contreparties dont la première serait de payer l'impôt sur le revenu même pour les expatriés (comme les américains).

Il n'y aurait plus ainsi de français exilés fiscaux. Ils payent le même impôt qu'ils habitent en France, en Suisse, en Belgique ou aux Bahamas en partie dans leur pays de résidence (selon les règles du pays en question) et le solde en France... ou ils ne sont plus français.

Thème 12. ETRE FRANÇAIS C'EST PAYER L'IMPOT SUR LE REVENU SANS PERTE DE REVENU POUR LE PLUS MODESTE

Mesure 25. Instaurer la Règle d'or de l'impôt sur le revenu :

Chaque citoyen français paye un impôt sur son revenu indépendamment de son lieu de résidence et proportionnellement à son revenu. C'est une fierté d'être français, ça a une valeur et un prix.

Le taux d'impôt sur le revenu est proportionnel aux revenus en fonction de la répartition des salaires en déciles.

Pour étalonner le barème de progressivité de l'impôt sur le revenu :

Mesure 26. Instaurer que les 10% de la population qui ont les plus hauts revenus payent 50% de leurs revenus, dans ce cas la personne travaille autant pour elle que pour la collectivité.

A l'autre extrémité de la répartition, les personnes les plus modestes ne peuvent pas payer plus sans compensation :

Mesure 27. Supprimer les charges sociales salariales permet de transformer le Brut en Net, soit 22% en moyenne que les personnes les plus modestes, pourront consacrer à payer un impôt sur le revenu, sans perte du pouvoir d'achat.

Mesure 28. Instaurer l'impôt à un euro symbolique pour les personnes sans ressource.

Thème 13. LUTTE CONTRE LA CONCURRENCE DELOYALE DES MACHINES

Les charges sociales sont une entrave à l'emploi. Plus l'entreprise veut embaucher plus elle paie de charges sociales, si elle fait travailler des machines, elle n'en paie pas. Cela crée une concurrence déloyale au profit des machines.

Bâtir le modèle social de la France sur la valeur ajoutée produite par les entreprises et non pas sur les salaires. Que la valeur ajoutée d'une entreprise soit créée par un salarié ou par une machine, l'entreprise devrait payer la même chose pour limiter cette concurrence déloyale.

Mesure 29. Remplacer les charges sociales patronales par un Prélèvement sur la Valeur Ajoutée (PVA). Calculé sur les mêmes bases que les déclarations actuelles de TVA, l'entreprise payerait qu'elles investissent en matériel ou en embauche.

Mesure 30. Diminuer le taux actuel de charges de sociales de 45% sur le Brut à 30% sur la Valeur ajoutée grâce à l'élargissant la base de taxation aux machines.

Mesure 31. Transférer l'impôt sur les sociétés dans le PVA pour simplifier la gestion des entreprises et améliorer leur compétitivité administrative.

Thème 14. COLLECTE L'IMPOT SUR LE REVENU GRACE AUX BANQUES GEREES DEMOCRATIQUEMENT

Mesure 32. Accorder le privilège de collecter l'impôt sur le revenu aux banques gérées démocratiquement en SCIC.

Chaque revenu déposé sur le compte d'un particulier est soit un revenu soit un prêt. Le particulier déclare à sa banque tous les prêts d'argent qui lui ont été consenti en temps réel pour ne pas être prélevé de l'impôt sur les revenus déposés sur son compte.

La fraude fiscale diminuera de fait et les formalités sont réduites au strict minimum (plus de déclaration d'impôts et de gestion de la collecte par les services des Finances Publiques).

Thème 15. VALORISATION DE LA QUALITE DES SOINS PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE ET LES MUTUELLES

Lorsqu'une personne ne paie pas, elle n'a pas idée de la valeur du service rendu. Aujourd'hui, les soins pris en charge par la collectivité ne sont pas valorisés auprès du patient. Ceci induit des comportements inacceptables aux urgences et dans les services hospitaliers.

Rien n'est gratuit ! Les services de santé ont une valeur inestimable passée sous silence.

Mesure 33. Faire payer chaque acte médical sur un compte bancaire dédié au nom du bénéficiaire et qui sera re-crédité rapidement par les organismes d'assurance maladie et sans générer d'agios.

Thème 16. REDUCTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Mesure 34. Instaurer le remboursement des médicaments en fonction du poids de produit actif.

Le conditionnement et le marketing ne doivent pas influencer le prix remboursé aux fabricants de médicaments.

Mesure 35. Donner à la Cour de discipline budgétaire et financière le pouvoir de sanctionner les membres du Gouvernement et les élus locaux (cf. Charte Anticor)

Mesure 36. Supprimer les moyens exorbitants actuellement accordés aux anciens présidents de la République ainsi que leur droit de siéger à vie au Conseil constitutionnel (cf. Charte Anticor)

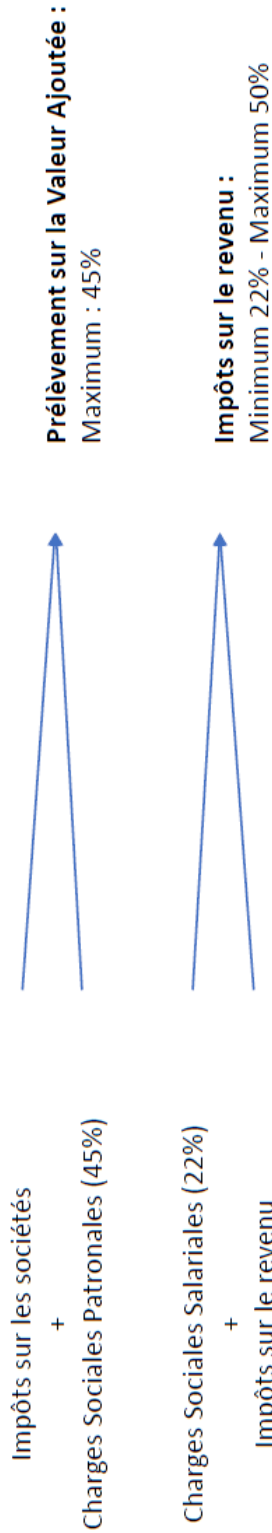
Mesure 37. Comptabiliser les frais de représentation (IFRM) avec une liste des frais admissibles à ce titre et rendre publique cette comptabilité

Mesure 38. Plafonner les indemnités des représentants quelles que soient leurs fonctions, en fonction du temps réellement passé (sans reversement des dépassements de plafond ni au parti, ni à personne)

Mesure 39. Généraliser les machines de vote et le vote par internet pour limiter les tonnes de bulletins à usage moins qu'unique et qui constituent un budget interdisant aux moins riches de se présenter.

Mesure 40. Supprimer la réserve parlementaire (cf. Charte Anticor)

Illustrations :



TVA Ecologique :

- Distance Fabrication-Point de vente < 100 km : 0%
- Distance Fabrication-Point de vente > 100 km : 10%
- Distance Fabrication-Point de vente > 1000 km : 25%

TVA Citoyenne :

- SCOP, SCIC, EI : 0%
- SARL, SAS, EURL, SASU : 25%

TVA du Luxe, dont immobilier :

- Prix de vente < 0 € : 0%
- Prix de vente > 2000 € : 10%
- Prix de vente > 15000 € : 25%

TVA Durable :

- Garantie > 10 ans : 0%
- Garantie < 10 ans : 25%

Les 4 TVA se cumulent

EXEMPLES

SA Renault - Mégane fabriquée à Palencia, ES, garantie 3 ans, achetée à Paris 15.000 HT
TVA Ecologique : 25% TVA Citoyenne : 25%
TVA du Luxe : 25% TVA Durable : 25%
Prix TTC : 30.000 €TTC

SCOP Magasin coopératif 1 kg Raisin de Ventimille acheté à Nice 3€HT
TVA Ecologique : 0% TVA Citoyenne : 0%
TVA du Luxe : 0% TVA Durable : ne s'applique pas
Prix TTC : 3 €TTC

SCOP STEP-ARCADIA Fabricant de fenêtre garantie 10 ans à Genlis (21) acheté à Lyon à 1500 HT :
TVA Ecologique : 10% TVA Citoyenne : 0%
TVA du Luxe : 0% TVA Durable : 0%
Prix TTC : 1650 €TTC

SA Peugeot - 208 fabriquée à Poissy, garantie 3 ans, achetée à Paris 11.000 HT
TVA Ecologique : 0% TVA Citoyenne : 25%
TVA du Luxe : 10% TVA Durable : 25%
Prix TTC : 17 600 €TTC

SAS ARCADE vend 1 vélo fabriqué à La Roche sur Yon, acheté à Paris 1500€HT
TVA Ecologique : 10% TVA Citoyenne : 25%
TVA du Luxe : 0% TVA Durable : 25%
Prix TTC : 2 400 €TTC

SCOP Fabricant de meuble garantie 10 ans à Paris acheté à Lyon à 2500 HT
TVA Ecologique : 10% TVA Citoyenne : 0%
TVA du Luxe : 10% TVA Durable : 0%
Prix TTC : 3 000 €TTC